

Numéro	CA/2025-12-01/14
Date de mise en ligne sur intranet (interne)	05/12/2025
Date de mise en ligne sur internet (externe)	05/12/2025
Date de transmission au Recteur	05/12/2025



Conseil d'administration de l'université Paris 1 Panthéon-Sorbonne

Délibération du 1^{er} décembre 2025 portant approbation d'une motion contre un traitement discriminatoire entre étudiants

Le CONSEIL D'ADMINISTRATION de l'université Paris 1 Panthéon-Sorbonne,

Vu le code de l'éducation, et notamment ses articles L. 712-2 et L. 712-3 ;

Vu les statuts de l'université Paris 1 Panthéon-Sorbonne ;

Vu le règlement intérieur de l'université Paris 1 Panthéon-Sorbonne, et notamment son article 44 ;

Vu la délibération n° CA/2025-04-24/01 du conseil d'administration du 24 avril 2025 portant résultat de l'élection de Madame Christine NEAU-LEDUC en qualité de Présidente de l'université Paris 1 Panthéon-Sorbonne.

Après en avoir délibéré,

APPROUVE la motion suivante :

« Le Conseil d'administration de l'Université Paris 1 affirme son opposition à la mise en œuvre de toute décision, ou politique d'établissement, qui induirait un traitement discriminatoire entre les étudiantes et étudiants à raison de l'origine sociale, de la nationalité, de la religion, du genre ou de l'orientation sexuelle. »

Délibération CA/2025-12-01/14	
Nombre de membres en exercice (pour rappel)	36
Nombre de membres présents ou représentés	34
Nombre de refus de prendre part au vote	0
Nombre de pour	32
Nombre de contre	0
Nombre d'abstentions	2

Paris, le 2 décembre 2025

La Présidente de l'université
Paris 1 Panthéon-Sorbonne

Christine NEAU-LEDUC

Modalités de recours : Conformément à l'article R. 421-1 du code de justice administrative, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou, lorsqu'elle y donne lieu, de sa transmission au Recteur d'académie.